AGRICULTURE ET POLLINISATEURS

Laisser fleurir en été les légumineuses des prairies et moins utiliser l'éclateur

Vincent Gremaud

Le projet ressources Agriculture et pollinisateurs, qui s'adresse aux exploitations agricoles vaudoises, jurassiennes et du Jura bernois touche à sa fin. Des agriculteurs se sont investis dans ce projet et ont pris des mesures.

Les légumineuses des prairies temporaires de Philémon Klopfenstein fleurissent en été et servent de garde-manger aux abeilles domestiques et sauvages durant la période où elles ont tendance à manquer de nourriture. V. GREMAUD

Lancé en 2018, le projet ressources Agriculture et pollinisateurs doit se terminer à la fin de cette année. A en croire les premiers résultats intermédiaires publiés en ce début d'année (lire ci-dessous), l'objectif premier du projet, à savoir favoriser les populations d'abeilles mellifères et sauvages dans les milieux agricoles, est en bonne voie d'être atteint.

«Nous sommes très contents de constater l'efficacité des mesures mises en place par les agriculteurs», commente Yann-David Varennes, du secteur Conseils, expertises et développement de la Fondation rurale interjurassienne (FRI). «Les quelque 1100 agriculteurs participants au projet ont fait preuve d'un engagement assez massif, mais de tels résultats n'auraient jamais pu être obtenus sans l'excellente tenue des 300 colonies d'abeilles par les apiculteurs.»

Diverses mesures

Sur une base volontaire, les exploitants agricoles ont eu la possibilité de mettre en place une ou plusieurs des 9 mesures prévues par le projet. Ils pouvaient, par exemple, créer des habitats pour les insectes pollinisateurs, renoncer aux insecticides sur les cultures fleuries de l'exploitation, aux insecticides foliaires sur la betterave ou faucher sans conditionneur. Afin d'offrir aux abeilles des ressources en nourriture, ils avaient aussi la possibilité de mettre en place des sous-semis de légumineuses fourragères dans les céréales ou de retarder la fauche des prairies temporaires contenant au moins 15% de trèfle ou de luzerne.

Pour cette dernière mesure, l'une des coupes réalisées entre le 1er juin et le 31 août ne peut avoir lieu que lorsque les premières fleurs de légumineuses sont fanées. Sur la dizaine d'hectares de prairies temporaires qu'il exploite, Philémon Klopfenstein, agriculteur à Corgémont (BE), pratique cette fauche retardée sur 7 à 8 hectares chaque année. «C'est non seulement bon pour les abeilles, mais aussi pour les légumineuses elles-mêmes», souligne-t-il. «C'est une pratique que je faisais déjà avant le projet et qui me permet de prolonger la durée de mes prairies. Avec des mélanges standards prévus pour trois ans, je maintiens mes prairies temporaires quatre à cinq ans.»

La contribution annuelle versée dans le cadre du projet Agriculture et pollinisateurs pour cette mesure atteint 160 fr./ha.

Renoncer au conditionneur

Outre ces retards de fauches, Philémon Klopfenstein applique une autre mesure du projet: la fauche sans éclateur sur l'ensemble de l'année. «J'inscris chaque année une dizaine d'hectares de prairies, principalement des permanentes», précise le producteur de lait de fromagerie. «Comme je ne peux conserver mes fourrages qu'en sec, je réserve cette mesure à mes prairies les moins difficiles à sécher.»

L'agriculteur de Corgémont précise qu'il renonce également au conditionneur sur ses autres prairies dès que cela est possible. «L'année dernière était tellement sèche que je n'ai pas du tout utilisé l'éclateur», explique-t-il en soulignant le fait que cela relève pour lui simplement des bonnes pratiques agricoles. «Pour moi, il était important que mon adhésion à ce projet n'entraîne pas de bouleversement ni de grosses contraintes.»

Cette mesure a connu un très grand succès dans le périmètre du projet. A tel point que le montant des contributions, initialement de 200 fr./ha a dû être revu à la baisse. Aujourd'hui, les agriculteurs du Jura et du Jura bernois touchent 100 fr./ha, alors que leurs homologues vaudois doivent se satisfaire de 50 fr./ha.

Suite du projet

L'analyse de la présence de produits phytosanitaires dans les pollens et le miel récoltés par les apiculteurs est en cours. «Une publication de ces résultats est attendue pour cet automne», indique Yann-David Varennes, qui révèle qu'un bilan sera tiré avec les apiculteurs en septembre. «Nous allons leur demander si certains d'entre eux acceptent de poursuivre le monitorage de leurs ruches un an de plus», poursuit le conseiller agricole. «Un futur projet de recherche, toujours en lien avec l'agriculture et l'apiculture, pourrait être prochainement déposé par l'Université de Neuchâtel.»

Face à la crainte exprimée par certains agriculteurs de voir sous peu les conditionneurs être interdits, Yann-David Varennes se veut rassurant: «La volonté politique va plutôt vers une incitation à assurer une continuité de la floraison durant l'été afin de maintenir une offre en nourriture abondante pour les abeilles».

Les mesures prises portent leurs fruits

Le projet Agriculture et pollinisateurs comprend aussi un suivi scientifique. L'analyse des données récoltées durant la première moitié du projet (2018-2021) a fait l'objet d'un article paru le 8 février 2023 dans la revue *Ecosphere*, de la Société écologique d'Amérique (ESA). «Nous avons trouvé des preuves que les mesures agroécologiques dans les prairies temporaires – même si elles ont été mises en place sur des surfaces relativement faibles, à savoir environ 4% des secteurs dans un rayon de 2 km autour des ruchers – ont eu des effets significatifs sur l'amélioration du développement et de la survie des colonies d'abeilles mellifères», révèle la première auteure de cet article, Julie Hernandez, de l'Université de Neuchâtel (UniNE).

Grâce aux mesures prises par les agriculteurs, les populations d'ouvrières en été ont augmenté de 5 à 15%. V. GREMAUD

Développement des colonies favorisé

«La détection d'un lien, même léger, entre les mesures agroécologiques et la force des ruches est remarquable compte tenu de la variété des facteurs qui interagissent avec le développement et la santé des colonies (gestion apicole, conditions climatiques, agents pathogènes, etc.)», poursuit la chercheuse.

L'analyse des données récoltées durant les trois premières années du projet indique que la taille des colonies en juillet, c'est-à-dire le nombre d'adultes et de cellules de couvain operculées, a été améliorée par les fauches retardées des prairies temporaires, le renoncement au conditionneur et la mise en place de bandes florales.

Survie des colonies

Les chercheurs ont pu mettre en évidence un effet positif en cascade sur le long terme de ces mesures agroécologiques.

La fauche retardée a pour but de maximiser l'utilisation des fleurs de trèfle et de luzerne par les abeilles, pendant les mois d'été. L'abondance de nourriture en été a favorisé notablement le développement des colonies d'abeilles.

En effet, pour 10 hectares de surface sur lesquelles ces mesures sont appliquées dans un périmètre de deux kilomètres autour de la ruche, les colonies contiennent 5 à 15% d'ouvrières supplémentaires par rapport aux autres ruches.

Un nombre élevé d'abeilles adultes et immatures en juillet a conduit à une taille de colonie importante en automne. A son tour, le nombre élevé d'ouvrières peuplant les ruches avant l'hiver a augmenté la survie des colonies pendant la saison froide.

La population d'ouvrières à cette époque de l'année a toutefois été affectée par les taux élevés d'infestation par le varroa destructor, qui peuvent être évités par des traitements acaricides bien appliqués.

L'évaluation des effets des mesures agroécologiques sur les abeilles pourrait être complétée par une étude sur leur rapport coût-efficacité et par l'extension de ces efforts de suivi à des modèles aux conditions plus contrôlées et à d'autres types de prairies (permanentes et écologiques). VG

SUR LE WEB

Pour retrouver l'article scientifique.

Travail conséquent des apiculteurs

Alors que les exploitants de l'ensemble du canton de Vaud peuvent inscrire des surfaces dans le cadre du projet Agriculture et pollinisateurs, ce n'est pas le cas dans le Jura ni le Jura bernois. Dans cette région en effet, seules les parcelles situées à moins de 2 km d'un rucher participant au projet sont éligibles. Apiculteur expérimenté, Thomas Laubscher a inscrit deux ruchers dans le projet: l'un à Corgémont (BE), l'autre à Loveresse (BE).

«On m'a demandé de bien vouloir assurer le suivi de ce second rucher pour couvrir une région supplémentaire, mais si c'était à refaire, je crois que je refuserais, car le boulot à effectuer pour ce projet est très chronophage, surtout pour moi qui travaille à plein temps», explique d'emblée Thomas Laubscher, qui regrette le manque d'implication de ses collègues apiculteurs. «Nous devons assurer de nombreux comptages des chutes naturelles des varroas (au début du projet chaque mois et maintenant encore quatre fois par an), huit prélèvements de pollens par année, quatre évaluations annuelles des colonies avec les spécialistes du projet (cadre par cadre) et nous devons peser séparément des récoltes de miel par colonie et prélever des échantillons à chaque récolte.» Les apiculteurs qui effectuent ce travail perçoivent une indemnité de 1000 francs par rucher. «Cela ne rémunère absolument pas notre travail», estime Thomas Laubscher. «Même si maintenant, la charge est moins grande, au début du projet, il fallait compter 120 heures de travail par an et par rucher.»

Le suivi des colonies du projet s'avère chronophage pour les apiculteurs. V. GREMAUD

L'apiculteur souligne que, notamment dans la région de Corgémont où il a grandi et où les agriculteurs le connaissent, les exploitants jouent le jeu et se montrent sensibles aux abeilles et aux autres pollinisateurs. «J'ai la chance que les agriculteurs de la région soient très respectueux.» VG